

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1168

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 12

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par le mot :

« annuelles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet engagement a été annoncé mais il est nécessaire qu'il soit inscrit dans le projet de loi.

L'éco-pastille acquittée une seule fois lors de l'achat, ne permet pas d'inciter suffisamment l'automobiliste à choisir un véhicule plus sobre en carbone. Il convient d'annualiser le dispositif (notamment le malus).